

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 13 mars 2025
Convocation du : 28 février 2025
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le treize mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESEBROECK, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mélanie DEZEURE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Céline LEROUX, Ibtiassam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Cristiane DELESTREZ, Désiré BAILLON, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Sylvie GUSTIN, Véronique NAEYE, Martine COBBAERT, Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Michel PLOUY, Jean-Louis MERTEN conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Grégory PICKEU

DE25.037

POLITIQUE FONCIÈRE
CESSION D'IMMEUBLES À LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE
LILLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉSORPTION DE
L'HABITAT INSALUBRE
COUR CARTON

Autorisation - Approbation

0380

La Ville d'Armentières est propriétaire de 6 maisons vacantes et dégradées, sises cour Carton, avenue Breuvart. Les biens sont repris au cadastre sous les numéros BL36, BL37, BL38, BL39, BL40 et BL41, pour une contenance totale de 224 m².

La cour Carton est composée de 6 maisons, dont la maîtrise foncière est publique. Il est précisé que le 1 cour Carton a fait l'objet d'une cession en 2022 auprès du propriétaire du 18 avenue Breuvart, au regard de l'interdépendance des deux bâtis.

La courée est inscrite dans le programme de résorption de l'habitat indigne (RHI) piloté par la Métropole Européenne de Lille, au même titre que les autres courées de l'avenue Breuvart (cour Deschildre et cour Dequeker). Le programme prévu sur l'emprise de ces logements dégradés prévoit la démolition des immeubles dans un objectif de desserrement urbain marquant une transition urbaine cohérente avec l'arrivée du programme des Franges Industrielles attenant.

Le service des domaines consulté a évalué le montant de la propriété ville concernée à hauteur de 24 000€. Au regard de l'intérêt général du projet et des frais d'études et de travaux à engager par la Métropole Européenne de Lille, une minoration de 15 % du prix de cession est proposée, soit un montant de 20 400€. Les taxes et frais de cession seront à la charge de l'acquéreur.

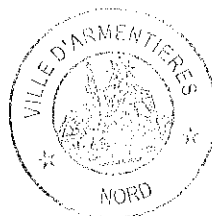
Compte tenu de l'intérêt que représente cette cession dans le cadre de la résorption de l'habitat insalubre, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- de céder à la Métropole Européenne de Lille la cour Carton au prix de vingt mille quatre cents euros.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous autres qui en seraient la suite et la conséquence.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Grégory PICKEU
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire,

Jean-Michel MONPAYS

